

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble « JOUMANA », la Zone d'Activité Kheireddine, la Goulette 2060 - Tunis.

La société DELICE HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Jaouhar Ben ZID (Société DATN) & Mr Faycel DERBEL (FINOR)

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2025
BILAN
(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	Note	31/12/2025	31/12/2024	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	31/12/2025	31/12/2024
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations incorporelles		35 218	35 218	Capital social		549 072 620	549 072 620
Moins : amortissements		(35 218)	(35 218)	Réserve légale		15 909 228	12 938 001
	B-1	-	-	Résultats Reportés		1 546 041	523 513
				Réserves et primes liées au capital		324	324
Immobilisations corporelles		650 354	644 195	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		566 528 212	562 534 458
Moins : amortissements		(568 670)	(476 821)				
	B-2	81 684	167 374	Résultat de l'exercice		64 781 775	58 901 016
Immobilisations financières		573 169 588	573 173 188	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	B-8	631 309 987	621 435 474
Moins : Provisions		-	-	PASSIFS			
	B-3	573 169 588	573 173 188	PASSIFS NON COURANTS			
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		573 251 272	573 340 562	Provisions pour risques et charges		650 674	612 224
ACTIFS COURANTS				PASSIFS COURANTS			
Clients et comptes rattachés	B-4	1 612 544	1 408 476	Fournisseurs et Comptes rattachés	B-9	20 664	30 170
Autres Actifs courants	B-5	54 018 937	35 173 710	Autres passifs courants	B-10	30 824 952	1 637 294
Placements et autres actifs financiers	B-6	32 200 128	12 914 633				
Liquidités et équivalents de liquidités	B-7	1 723 396	877 781				
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		89 555 005	50 374 600	TOTAL DES PASSIFS		31 496 290	2 279 688
TOTAL DES ACTIFS		662 806 277	623 715 162	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		662 806 277	623 715 162

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2025
ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation			
Dividendes	R-1	63 611 762	58 382 497
Management fees	R-2	3 350 624	3 350 000
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		66 962 385	61 732 497
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats services et prestations	R-3	174 755	116 172
Charges de Personnel	R-4	2 262 891	2 058 078
Dotations/reprises aux amortissements et aux provisions	R-5	130 299	212 790
Autres Charges d'exploitation	R-6	654 831	569 772
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		3 222 777	2 956 813
RESULTAT D'EXPLOITATION		63 739 609	58 775 684
Charges financières	R-7	(12 706)	(215)
Produits financiers	R-8	1 359 597	733 151
Autres gains ordinaires	R-9	56 400	31 709
Autres pertes ordinaires		(120)	(372 444)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		65 142 780	59 167 884
Impôt sur les bénéfices		(313 918)	(232 059)
Contribution Sociale de Solidarité		(47 088)	(34 809)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		64 781 775	58 901 016

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2025
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	Note	2025	2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		64 781 775	58 901 016
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions	R-5	130 299	212 790
* Plus-value sur cession des titres de participation	R-9	(56 400)	-
* Variation des :			
Créances	F-1	(204 069)	86 219
Autres actifs courants	F-1	(18 845 227)	(19 897 347)
Fournisseurs d'exploitation	F-1	(9 507)	(341 661)
Autres passifs courants	F-1	366 485	197 268
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		46 163 356	39 158 285
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	B-2	(6 158)	(11 292)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		60 000	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		53 842	(11 292)
Flux de trésorerie liés aux activités de Placement	B-6	(19 285 494)	(5 914 633)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	B-8	(26 086 089)	(32 944 357)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(26 086 089)	(32 944 357)
Variation de trésorerie		(845 615)	(288 002)
Trésorerie au début de l'exercice	B-6	877 781	589 779
Trésorerie à la clôture de l'exercice	B-6	1 723 396	877 781

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de la société

La société «Délíce Holding» est une société anonyme, faisant appel public à l'épargne, constituée le 20 Mai 2013 et régie par le Code des Sociétés Commerciales.

Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10 000 dinars divisé en 1.000 actions de 10 dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Août 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 154.178.880 dinars pour le porter à 154.188.880 dinars, et ce par l'émission de 15 417 888 actions nouvelles, de 10 dinars chacune.

La synthèse des apports constitués exclusivement par des titres, telle qu'elle ressort des rapports des commissaires aux apports et compte tenu des décotes approuvées par les actionnaires, se présente comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Prix d'acquisition unitaire	Valeur de l'apport en titres de participation	Rémunération en capital social
Delta plastic	11 439	100	1 056,847	12 089 273	12 089 270
SOCOGES	10 420	100	147,015	1 531 896	1 531 850
STIAL	913 957	13	121,669	111 200 234	111 200 240
CF	46 820	100	99,958	4 680 034	4 679 980
SBC	58 744	100	420,090	24 677 767	24 677 540
Total				154 179 204	154 178 880

L'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 394.883.740 dinars pour le porter à 549.072.620 dinars, et ce par l'émission de 39 488 374 actions nouvelles de 10 dinars chacune.

Les apports tels qu'ils ressortent du rapport du commissaire aux apports, se présentent comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur unitaire de l'apport	Valeur totale de l'apport
CLC	235 330	100	1 678	394 883 740

L'assemblée Générale Ordinaire du 26 Août 2014, a approuvé le principe d'introduction de la société DELICE HOLDING sur le marché principal de la cote de la bourse.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2025, a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 5 dinars. Ainsi le capital social demeure inchangé et s'élève à 549.072.620 dinars divisé en 109 814 524 actions de 5 dinars chacune. Ladite assemblée a fixé la date d'effet de la division de la valeur nominale des actions pour le 1^{er} Août 2025.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2025 à 549.072.620 dinars divisé en 109 814 524 actions de 5 dinars chacune.

La société a pour objet :

- La promotion des investissements par l'acquisition, la souscription, la gestion, la cession et l'apport, sous toute forme, de valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques tunisiennes ou étrangères créées ou à créer, le tout directement ou indirectement, notamment par voie de création de sociétés et/ou de toute autre entité juridique, de souscription ou d'achat de valeurs mobilières ou de droits sociaux, d'apport, de fusion, d'alliance ou d'association en participation.
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et engineering financière, comptable, juridique et autres...
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire.

II. Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés au 31.12.2025 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

III. Respect des normes comptables tunisiennes

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable. L'exercice comptable objet des présents états financiers débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.

IV. Conventions et méthodes comptables appliquées

Les conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers sont les suivantes :

(1)- Immobilisations financières

Lors de leur acquisition, les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des immobilisations financières à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

(2)- Titres de placement

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

La juste valeur des placements à court terme qui ne sont pas cotés est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés, et la valeur mathématique des titres.

(3)- Les revenus

Les revenus de la société sont constitués essentiellement des dividendes et des honoraires de conseil, d'études et de gestion facturées aux sociétés du groupe (management fees).

V. Notes relatives aux rubriques du bilan :

(B-1)-Immobilisations incorporelles :

La rubrique « immobilisations incorporelles » se détaille au 31 décembre 2025 comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
- Solde au 31 décembre 2024	35 218	(35 218)	-
- Amortissements de l'exercice	-	-	-
<u>Solde au 31 décembre 2025</u>	<u>35 218</u>	<u>(35 218)</u>	<u>-</u>

(B-2)-Immobilisations corporelles :

La rubrique « immobilisations corporelles » se présente au 31 décembre 2025 comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
- Solde au 31 décembre 2024	644 195	(476 821)	167 374
- Acquisitions de l'exercice	6 158	-	6 158
- Amortissements de l'exercice	-	(91 849)	(91 849)
<u>Solde au 31 décembre 2025</u>	<u>650 354</u>	<u>(568 670)</u>	<u>81 684</u>

(B-3)-Immobilisations financières :

La valeur brute des immobilisations financières s'élève au 31/12/2025 à **573 169 588 dinars** et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre d'actions	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024	% de détention
Titres CLC	359 331	408 799 740	408 799 740	99,81%
Titres STIAL	913 957	111 200 234	111 200 234	43,01%
Titres SBC	67 555	24 677 767	24 677 767	59,26%
Titres DP	11 439	12 089 273	12 089 273	99,99%
Titres CF	82 536	9 680 274	9 680 274	33,68%
Titres SOCOGES	17 440	1 046 400	1 050 000	49,83%
Titres GDI LISSADIRAT	15 000	150 000	150 000	100,00%
Titres CLN	50 000	5 521 400	5 521 400	12,92%
Titres Délice Academy	450	4 500	4 500	90,00%
Total		573 169 588	573 173 188	

Les mouvements enregistrés sur les immobilisations financières se détaillent comme suit :

<u>Solde au 31 décembre 2024</u>	<u>573 173 188</u>
Cession de parts sociales SOCOGES	(3 600)
<u>Solde au 31 décembre 2025</u>	<u>573 169 588</u>

(B-4)-Clients et comptes rattachés :

Cette rubrique présente au 31/12/2025 un solde de **1 612 544** dinars contre **1 408 476** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Clients locaux SBC	262 133	224 948
- Clients locaux CLC	511 951	336 319
- Clients locaux CLN	230 150	172 694
- Clients locaux CLSB	70 243	323 333
- Clients locaux DP	223 130	89 252
- Clients locaux SDEM	314 938	261 929
<u>TOTAL</u>	<u>1 612 544</u>	<u>1 408 476</u>

(B-5)-Autres actifs courants :

Cette rubrique présente au 31/12/2025 un solde de **54 018 937** dinars contre **35 173 710** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Dividendes à recevoir	51 484 243	33 238 900
- Etat, retenue à la source	16 124	179 894
- Produits à recevoir	86 373	13 329
- Débiteurs divers – Société de Groupe	1 003 225	391 914
- Etat report IS	1 130 654	1 230 089
- TVA déductible	52 387	44 649
- Acomptes provisionnels	208 853	51 733
- Prêt au personnel	2 708	-
- Prêt CNSS	13 375	14 702
- Personnel - avances et acomptes	-	2 500
- Fournisseurs - avances et acomptes	16 795	6 000
- Charges constatées d'avance	4 200	-
<u>TOTAL</u>	<u>54 018 937</u>	<u>35 173 710</u>

(B-6)-Placements financiers :

Cette rubrique présente au 31/12/2025 un solde de **32 200 128** dinars et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Pension livrée - échéance 02/01/2026	32 200 128	-
- Certificat de dépôt - échéance 02/01/2025	-	1 000 000
- Pension livrée - échéance 21/01/2025	-	3 566 381
- Pension livrée - échéance 03/03/2025	-	5 644 053
- Pension livrée - échéance 17/03/2025	-	502 066
- Pension livrée - échéance 25/03/2025	-	1 702 082
- Pension livrée - échéance 31/03/2025	-	500 051
<u>TOTAL</u>	<u>32 200 128</u>	<u>12 914 633</u>

(B-7)-Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31/12/2025 un solde de **1 723 396** dinars contre **877 781** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Banques	1 721 396	875 754
- Caisse	2 000	2 027
<u>TOTAL</u>	<u>1 723 396</u>	<u>877 781</u>

(B-8)-Capitaux propres :

Cette rubrique présente au 31/12/2025 un solde de **631 309 987** dinars contre un solde de **621 435 474** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Capital	549 072 620	549 072 620
- Réserves légales	15 909 228	12 938 001
- Résultats Reportés	1 546 041	523 513
- Réserves et primes liées au capital	324	324
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>566 528 212</u>	<u>562 534 458</u>
- Résultat de l'exercice	64 781 775	58 901 016
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	<u>631 309 987</u>	<u>621 435 474</u>

Le résultat par action se détaille comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Résultat de la période	64 781 775	58 901 016
Nombre d'actions	109 814 524	54 907 262
<u>Résultat par action</u>	<u>0,590</u>	<u>1,073</u>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
Exercice clos le 31 décembre 2025

	Capital Social	Réserves Légales	Résultats Reportés	Autres compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
<u>Solde au 31 décembre 2023</u>	549 072 620	11 176 534	798 413	324	34 430 924	595 478 815
Affectation résultat PV AGO du 13/06/2024		1 761 467	32 669 457		(34 430 924)	-
Distribution des dividendes (0,600 dinars par action)			(32 944 357)			(32 944 357)
Résultat net de la période au 31/12/2024					58 901 016	58 901 016
<u>Solde au 31 décembre 2024</u>	549 072 620	12 938 001	523 513	324	58 901 016	621 435 474
Affectation résultat PV AGO du 23/05/2025		2 971 226	55 929 790		(58 901 016)	-
Distribution des dividendes (1 dinars par action)			(54 907 262)			(54 907 262)
Résultat net de la période au 31/12/2025					64 781 775	64 781 775
<u>Solde au 31 décembre 2025</u>	549 072 620	15 909 228	1 546 041	324	64 781 775	631 309 987

(B-9)-Fournisseurs et comptes rattachés :

Cette rubrique présente au 31/12/2025 un solde de **20 664** dinars contre **30 170** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Fournisseurs d'exploitation	20 664	30 170
<u>TOTAL</u>	<u>20 664</u>	<u>30 170</u>

(B-10)-Autres passifs courants :

Cette rubrique présente au 31/12/2025 un solde de **30 824 952** dinars contre **1 637 294** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Associés dividendes à payer	28 821 173	-
- Charges à payer	1 029 073	899 935
- Etat - impôt sur les sociétés	313 918	232 059
- Contribution Sociale de Solidarité	47 088	34 809
- CNSS	106 042	96 142
- Etat - Retenue à la source sur salaires	29 350	25 386
- Etat - autres impôts à payer	94 809	57 764
- TVA collectée	300 494	195 310
- Produits constatés d'avance	-	497
- Crédoiteurs divers	83 006	95 392
<u>TOTAL</u>	<u>30 824 952</u>	<u>1 637 294</u>

VI. Notes relatives aux rubriques de l'état de résultat :

(R-1)-Dividendes :

Les dividendes s'élèvent au 31 décembre 2025 à **63 611 762** dinars contre **58 382 497** dinars au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Dividendes- Société Tunisienne des Industries Alimentaires	21 477 990	26 870 336
- Dividendes- Centrale laitière du Cap-Bon	39 526 410	26 949 825
- Dividendes- Centrale laitière du Nord	800 000	2 000 000
- Dividendes- Delta plastic	1 807 362	2 562 336
<u>TOTAL</u>	<u>63 611 762</u>	<u>58 382 497</u>

(R-2)-Management fees :

Les management fees s'élèvent au 31/12/2025 à **3 350 624** dinars contre **3 350 000** dinars au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Management fees- Société des boissons du Cap-Bon	440 556	478 060
- Management fees- Centrale laitière du Cap-Bon	558 611	530 485
- Management fees- Centrale laitière du Nord	638 611	580 485
- Management fees- Centrale laitière Sidi-Bouزيد	579 627	599 854
- Management fees- Delta Plastic	150 000	150 000
- Management fees- SDEM	983 219	1 011 116
<u>TOTAL</u>	<u>3 350 624</u>	<u>3 350 000</u>

(R-3)-Achats services et prestations :

Les achats de services et prestations s'élèvent au 31/12/2025 à **174 755** dinars contre **116 172** dinars au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	715 507	389 393
- Achats d'approvisionnement consommés	19 635	21 354
- Transferts de charges	(560 387)	(294 574)
<u>TOTAL</u>	<u>174 755</u>	<u>116 172</u>

(R-4)-Charges de personnel :

Les charges de personnel s'élèvent au 31/12/2025 à **2 262 891** dinars contre **2 058 078** dinars au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Salaires	1 729 599	1 594 234
- Charges sociales	485 616	434 049
- Charges connexes aux salaires	59 524	33 533
- Autres charges de personnel	(11 849)	(3 738)
<u>TOTAL</u>	<u>2 262 891</u>	<u>2 058 078</u>

(R-5)-Dotations/reprises aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent au 31/12/2025 à **130 299** dinars contre **212 790** dinars au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Dotations aux amortissements	91 849	118 041
- Dotations aux provisions pour risques et charges	38 450	94 750
<u>TOTAL</u>	<u>130 299</u>	<u>212 790</u>

(R-6)-Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2025 à **654 831** dinars contre **569 772** dinars au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Frais postaux et frais de télécommunication	9 949	5 910
- Services bancaires et assimilés-Commissions	1 836	906
- Honoraires	120 000	110 000
- Publicité	2 300	2 310
- Location	73 878	70 353
- Réception	9 167	17 530
- TFP	56 533	40 884
- FOPROLOS	21 755	19 742
- TCL-TIB	7 974	7 973
- Droits d'enregistrement et de timbre	6 857	7 882
- Taxes sur véhicules	2 440	2 440
- Redevance logiciel	631 833	565 946
- Jetons de présence	122 500	140 000
- Voyages et déplacement	17 667	16 707
- Prime d'assurance	9 731	10 797
- Charges diverses ordinaires	386 882	361 510
- Transfert charge - Autres charges	(826 470)	(811 119)
<u>TOTAL</u>	<u>654 831</u>	<u>569 772</u>

(R-7)- Charges financières :

Les charges financières s'élèvent au 31/12/2025 à **12 706** dinars contre **215** dinars durant l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Intérêts débiteurs	4 244	215
- Perte de change	8 462	-
<u>TOTAL</u>	<u>12 706</u>	<u>215</u>

(R-8)-Produits financiers :

Les produits financiers s'élèvent au 31/12/2025 à 1 357 597 dinars contre 733 151 dinars durant l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Intérêts / Placements	4 228	459 063
- Produits des pensions livrées	1 286 794	195 739
- Intérêts créditeurs	68 576	76 858
- Gains de change	-	1 490
<u>TOTAL</u>	<u>1 359 597</u>	<u>733 151</u>

(R-9)- Autres gains ordinaires :

Les autres gains ordinaires s'élèvent à la clôture de l'exercice à 56 400 dinars et se rapportent exclusivement à la plus-value sur cession des titres de participation SOCOGES.

VII. Notes sur les rubriques de l'état des flux de trésorerie

(F-1)-Variation du besoin en fonds de roulement :

	<u>Au 31 Décembre</u>		<u>Variation</u>
	<u>2025</u>	<u>2024</u>	
- Clients et comptes rattachés	1 612 544	1 408 476	204 069
- Fournisseurs et comptes rattachés	20 664	30 170	(9 507)
- Autres actifs courants	54 018 937	35 173 710	18 845 227
- Autres passifs courants	2 003 779	1 637 294	366 485
- Dividendes à payer	28 821 173	-	28 821 173

VIII. Engagements hors bilan

- Engagement donné à SICAR AMEN

En vertu d'un pacte signé au cours de l'exercice 2017 et de l'avenant signé au cours de l'exercice 2024, la société « DELICE HOLDING » s'est convenue avec la société « SICAR AMEN » d'acquérir, courant l'exercice 2025, les 45.000 actions nouvellement émises par la « Société des boissons du Cap-Bon », ayant une valeur nominale unitaire de 286 dinars et souscrites et libérées par la société « SICAR AMEN ». Le prix de la rétrocession ainsi convenue serait déterminé sur la base des critères se rattachant directement aux résultats réalisés par la « Société des boissons du Cap-Bon », et ce, tenant compte de la combinaison des méthodes de valorisation suivantes :

- La méthode de l'actif net comptable corrigé et la rente du goodwill ;
- La méthode des Discounted Cash-Flow ; et
- La méthode du multiple du résultat Brut d'exploitation.

La rétrocession a eu lieu en date du 2 janvier 2026 pour un prix global de 12 870 000 dinars.

IX. Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun évènement postérieur au sens de la NCT 14 n'a été relevé jusqu'à la date d'arrêté des états financiers par le conseil d'administration réuni le 28 avril 2026.

X. Autres notes

X.1 Parties liées

1. Le conseil d'administration réuni le 29 Avril 2025 a autorisé votre société à céder 60 parts sociales lui revenant dans le capital de la Société de Commerce et de Gestion - SARL « SOCOGES », à son Président du Conseil d'Administration et à 5 administrateurs.

Le prix de cession des parts sociales a été fixé à 60.000 dinars.

La plus-value sur cession, constatée à ce titre, s'élève à 56.400 dinars.

Les cessionnaires		Nombre des parts sociales cédés
Mr Mohamed MEDDEB	Président du Conseil d'Administration	10
Mme Houeïda NASRA MEDDEB	Administrateur	10
Mme Nadia MEDDEB DJILANI	Administrateur / Directeur Général	10
Mr Mohamed Ali MEDDEB	Administrateur / Directeur Général Adjoint	10
Mme Cyrine MEDDEB ABIDI	Administrateur / Directeur Général Adjoint	10
Mr Ahmed MEDDEB	Administrateur	10
Total parts sociales		60

2. Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à posteriori, votre société à conclure avec la société IMMOBILIERE MEDDEB « I-MED » une convention de mise à disposition - occupation des espaces de travail et prestations annexes portant sur une superficie de 170,84 m2 composée de plusieurs espaces de travail, salles de réunion, espaces de bureaux, places parking et les parties communes disponibles aux rez-de-chaussée (moitié hall), 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 7ème étage, bloc A de l'immeuble « JOUMENA » sise à la Zone d'Activité Keireddine, la Goulette – Tunis – 2060, ainsi que la mise à disposition de bureaux, matériel informatique et de télécommunication, connexion internet, de personnel de ménage, de sécurité, d'entretien, de gestion du courrier... .

Cette convention est consentie pour une période de cinq années, commençant le 1er Juin 2020 et finissant le 31 mai 2025, renouvelable par tacite reconduction d'une année en année, moyennant un loyer annuel de 39 491 dinars hors taxes payable mensuellement et majoré de 7% l'an.

La charge constatée en 2025, à ce titre, s'élève à 53.878 dinars.

3. Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à posteriori, votre société à conclure avec la « Société Délice des Eaux Minérales » une convention de gestion, en vertu de laquelle votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de cette société moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Ladite convention est entrée en vigueur à compter du 1^{er} Juin 2020.

Le revenu constaté à ce titre en 2025, s'élève, en hors taxes à 983 219 dinars.

4. Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé la société à conclure avec « la Centrale Laitière du Cap-Bon », « la Centrale Laitière du Nord » et « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2025, s'élèvent, en hors taxes, à 1 776 849 dinars répartis comme suit :

- 558 611 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 638 611 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ; et
- 579 627 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid ».

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé la société à conclure avec « la société des Boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2025, s'élèvent, en hors taxes à 590 556 dinars, à hauteur de 440 556 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon », et de 150 000 dinars pour la « DELTA PLASTIC ».

5. Votre société a facturé, moyennant des notes de débit, certaines prestations relatives à des charges de fonctionnement pour un montant total, en hors taxes, de 1 386 857 dinars répartis comme suit :

- 323 018 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 290 363 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » ;
- 182 986 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ;
- 168 631 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon » ;
- 74 018 dinars pour « la Société Délice des Eaux Minérales » ;
- 102 817 dinars pour « la Compagnie Fromagère » ;
- 29 501 dinars pour « la DELTA PLASTIC » ; et
- 215 523 dinars pour « la ZOHRA ».

6. La société Délice Holding a procédé à des formations au profit de son personnel auprès de la société Délice Academy. La charge constatée, à ce titre, en 2025 s'élève à 16 390 dinars.

7. La société IMMOBILIERE MEDDEB « I-MED » a facturé à la société Délice Holding, moyennant des notes de débit, les frais de Steg, Sonede, d'entretien de l'immeuble « JOUMENA ». La charge constatée, à ce titre, en 2025 s'élève à 10 232 dinars.

8. La Compagnie Fromagère « CF » a facturé à la société Délice Holding, moyennant des notes de débit, des prestations de services. La charge constatée, à ce titre, en 2025 s'élève à 353 dinars.

9. L'AGO de la STIAL tenue le 22 Mai 2025 a décidé de distribuer des dividendes pour 49 937 500 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 21 477 990 dinars.

L'AGO de la DELTA PLASTIC tenue le 24 Mars 2025 a décidé de distribuer des dividendes pour 1 807 520 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 1 807 362 dinars.

L'AGO de la CLN tenue le 16 Avril 2025 a décidé de distribuer des dividendes pour 5 120 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 800 000 dinars.

L'AGO de la CLC, tenue le 16 avril 2025, a décidé la distribution de dividendes pour 20 160 000 dinars. Par ailleurs, l'AGO, tenue le 09 décembre 2025, a décidé la distribution de dividendes pour 19 440 000 dinars. Ainsi, le droit aux dividendes revenant Délice Holding s'élève à un total de 39 526 410 dinars.

X.2 Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

En application du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025 relatif aux informations ESG à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, ainsi que de sa communication du 13 février 2026 apportant des précisions complémentaires, la société Délice Holding présente les informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir une incidence financière sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives.

1. Gouvernance

Au sein de la société Délice Holding, le Conseil d'Administration supervise l'ensemble des risques, y compris les risques ESG. Il définit les orientations stratégiques en la matière, veille au respect des exigences réglementaires et encadre, le cas échéant, les principes de gestion des risques.

La Direction Générale assure la mise en œuvre des orientations du Conseil et veille à l'intégration progressive des critères ESG dans le pilotage opérationnel, en s'appuyant sur les politiques internes et les dispositifs de suivi existants.

Les comités de gouvernance, notamment le comité d'audit et le comité des risques, assistent le Conseil dans l'examen des risques, y compris ESG, et lui présentent leurs analyses et recommandations.

Le dispositif repose également sur les fonctions risques, conformité/RSE et audit interne, dont les missions intègrent progressivement les enjeux ESG. Le Responsable RSE assure la coordination des parties prenantes internes et externes, le suivi des actions et le déploiement de la stratégie RSE, la production du reporting ESG et contribue à l'intégration progressive des enjeux de durabilité dans les processus du groupe.

2. Stratégie de Délice Holding en matière de développement durable

La société exerce ses activités dans le secteur agroalimentaire et prend en considération, de manière progressive, les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la conduite de ses activités.

Compte tenu de la nature de ses opérations, la société est exposée à différents enjeux ESG liés notamment à la chaîne d'approvisionnement en matières premières agricoles, aux activités de production et de transformation, ainsi qu'à la distribution de ses produits.

Ces enjeux portent principalement sur la consommation de ressources naturelles (eau, énergie), la gestion des déchets, les émissions GES associées aux activités industrielles et logistiques, la gestion des emballages, les exigences en matière de sécurité sanitaire, de qualité et de traçabilité des produits ainsi que la sécurité santé au travail et le bien-être des collaborateurs.

À ce stade, ces éléments sont intégrés progressivement dans les réflexions et les pratiques du groupe, sans qu'un cadre ESG formalisé et entièrement structuré ne soit pleinement déployé.

3. Intégration des risques ESG

Les risques et opportunités liés aux facteurs ESG sont appréhendés dans le cadre global du dispositif de gestion des risques du groupe.

À la date d'arrêté des états financiers au 31/12/2025, et sur la base des informations disponibles, aucun risque ESG n'a été identifié comme susceptible d'avoir une incidence financière significative sur la situation financière ou la performance du groupe.

Cette appréciation repose sur les éléments disponibles à ce jour et pourra être réévaluée en fonction de l'évolution du contexte réglementaire, économique et environnemental.

4. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information, la société ne publie pas d'indicateurs ESG spécifiques.

Le groupe envisagera le développement progressif d'indicateurs relatifs aux enjeux de durabilité, en fonction de l'évolution de ses besoins internes et des exigences réglementaires.

DELICE HOLDING SA

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Délice Holding SA » pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 662 806 277 dinars, un bénéfice net de 64 781 775 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « Délice Holding SA », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clé de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent deux questions clés d'audit qui doivent être présentées dans notre rapport.

Immobilisations financières

➤ Risque identifié

Etant une société Holding, les immobilisations financières présentent la rubrique la plus importante du bilan. Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers (**B-3**), les immobilisations financières sont constituées exclusivement par des titres de participation, dont la valeur comptable s'élève au 31 décembre 2025 à 573 169 588 dinars et représente 86% du total des actifs.

En se référant à la note aux états financiers **(IV)**, la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur de marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que de la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Ainsi, la Direction s'appuie essentiellement sur les informations communiquées par les filiales se rapportant à leurs situations financières actuelles, en se référant notamment aux derniers états financiers audités et à leurs perspectives futures, pour apprécier l'existence d'un indice de dépréciation, qui, par la suite, mérite d'être provisionné ou non. En outre, elle a pris en considération l'effet de synergie entre les différentes sociétés du groupe opérant dans un secteur compatible.

Compte tenu de l'importance de la rubrique « immobilisations financières » et la complexité du processus d'évaluation et d'appréciation du risque lié à l'évaluation, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations financières constitue un point clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des immobilisations financières sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation des valeurs d'usage, déterminées par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier le caractère raisonnable des projections futures adoptées, le cas échéant, et que ces projections ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées et qu'ils ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ; et
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Dividendes

➤ **Risque identifié**

Les revenus de la société sont constitués à hauteur de 95% par des dividendes qui totalisent, au 31 décembre 2025, un montant de 63 611 762 dinars, comme détaillé au niveau de la note aux états financiers **(R-1)**.

En raison du poids des revenus de dividendes et des spécificités des règles de leur comptabilisation, nous avons considéré leur exhaustivité comme une question clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nos diligences d'audit de l'exhaustivité des revenus de dividendes ont notamment consisté à :

- Examiner le dispositif de contrôle interne mis en place par la société, relatif au suivi des participations et des placements et effectuer des tests de contrôle d'application à ce titre.
- Collecter les Procès-Verbaux des assemblées générales des sociétés dans lesquelles la société « Délice Holding » détient une part dans le capital et examiner les décisions de distribution de dividendes qui y sont consignées, prises au cours de l'exercice 2025.
- Vérifier le calcul des dividendes revenant à la société « Délice Holding » ainsi que leur prise en compte en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.
- Vérifier l'exactitude des données relatives aux revenus de dividendes fournies dans les notes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons

à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Nous avons également pris connaissance de la note aux états financiers X.2 « Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance », établie sous la responsabilité du conseil d'administration de la société.

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont consisté à apprécier la cohérence de ces informations avec les états financiers audités et avec les éléments collectés au cours de notre audit.

Nous n'avons pas d'observations à formuler quant à la cohérence de ces informations avec les états financiers pris dans leur ensemble

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires portant sur la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société « Délice Holding SA » eu égard à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

**Société DATN
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

FINOR

Jaouhar Ben ZID

Fayçal DERBEL

DELICE HOLDING SA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING SA »,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner, à travers le présent rapport, toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées

A-1 Le conseil d'administration réuni le 29 Avril 2025 a autorisé votre société à céder 60 parts sociales lui revenant dans le capital de la Société de Commerce et de Gestion - SARL « SOCOGES », à son Président du Conseil d'Administration et à 5 administrateurs.

Le prix de cession des parts sociales a été fixé à 60.000 dinars.
La plus-value sur cession, constatée à ce titre, s'élève à 56.400 dinars.

Les cessionnaires		Nombre des parts sociales cédés
Mr Mohamed MEDDEB	Président du Conseil d'Administration	10
Mme Houeïda NASRA MEDDEB	Administrateur	10
Mme Nadia MEDDEB DJILANI	Administrateur / Directeur Général	10
Mr Mohamed Ali MEDDEB	Administrateur / Directeur Général Adjoint	10
Mme Cyrine MEDDEB ABIDI	Administrateur / Directeur Général Adjoint	10
Mr Ahmed MEDDEB	Administrateur	10
Total parts sociales		60

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

B-1 Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à conclure avec la société IMMOBILIERE MEDDEB « I-MED » une convention de mise à disposition - occupation des espaces de travail et prestations annexes portant sur une superficie de 170,84 m2 composée de plusieurs espaces de travail, salles de réunion, espaces de bureaux, places parking et les parties communes disponibles aux rez-de-chaussée (moitié hall), 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 7ème étage, bloc A de l'immeuble « JOUMENA » sise à la Zone d'Activité Keireddine, la Goulette – Tunis – 2060, ainsi que la mise à disposition de bureaux, matériel informatique et de télécommunication, connexion internet, de personnel de ménage, de sécurité, d'entretien, de gestion du courrier... .

Cette convention est consentie pour une période de cinq années, commençant le 1^{er} Juin 2020 et finissant le 31 mai 2025, renouvelable par tacite reconduction d'une année en année, moyennant un loyer annuel de 39 491 dinars hors taxes payable mensuellement et majoré de 7% l'an.

La charge constatée en 2025, à ce titre, s'élève à 53.878 dinars.

B-2 Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à conclure avec la « Société Délice des Eaux Minérales » une convention de gestion, en vertu de laquelle votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de cette société moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Ladite convention est entrée en vigueur à compter du 1^{er} Juin 2020.

Le revenu constaté, à ce titre en 2025, s'élève en hors taxes à 983 219 dinars.

B-3 Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « Centrale Laitière du Cap-Bon », la « Centrale Laitière du Nord » et la « Centrale Laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2025, s'élèvent, en hors taxes, à 1 776 849 dinars répartis comme suit :

- 558 611 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 638 611 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ; et
- 579 627 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid ».

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « Société des Boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coûtant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2025, s'élèvent, en hors taxes à 590 556 dinars, à hauteur de 440 556 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon », et de 150 000 dinars pour la « DELTA PLASTIC ».

B-4 Le conseil d'administration réuni le 28 Avril 2026 a autorisé, à postériori, votre société à facturer, moyennant des notes de débit, certaines prestations relatives à des charges de fonctionnement pour un montant total, en hors taxes, de 1 386 857 dinars répartis comme suit :

- 323 018 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 290 363 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » ;
- 182 986 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ;
- 168 631 dinars pour « la Société des Boissons du Cap-Bon » ;
- 74 018 dinars pour « la Société Délice des Eaux Minérales » ;
- 102 817 dinars pour « la Compagnie Fromagère » ;
- 29 501 dinars pour « la DELTA PLASTIC » ; et
- 215 523 dinars pour « la ZOHRA ».

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1 Votre conseil d'administration réuni le 11 Décembre 2019 prend acte de la cessation de Monsieur Mohamed MEDDEB de ses fonctions de Président Directeur Général suite à la modification du mode de gouvernance et la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil et celles du Directeur Général et décide, par conséquent, de le nommer en qualité du Président du Conseil d'Administration

à partir du 11 Décembre 2019 expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

Par ailleurs, votre conseil d'administration réuni le 2 juin 2022 a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Mohamed MEDDEB en sa qualité du Président du Conseil d'Administration pour une période de trois ans.

Egalement, votre conseil d'administration réuni le 23 Mai 2025 a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Mohamed MEDDEB en sa qualité du Président du Conseil d'Administration pour une période de trois ans.

Aucune rémunération, à ce titre, n'a été fixée ou servie en 2025.

C-2 Votre conseil réuni le 23 Mai 2025 décide de nommer Madame Nadia MEDDEB DJILANI en tant que Directeur Général de la société, pour une période de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

Votre conseil d'administration réuni le 11 Décembre 2019 a décidé de lui attribuer une rémunération fixée à Neuf Mille Cinq Cent (9.500) Dinars net par mois sur la base de 14 mensualités jusqu'à la fin de son mandat.

En outre, le conseil décide d'allouer au Directeur Général un bonus annuel fixé par le comité des rémunérations.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2025 est de 425 298 dinars répartis comme suit :

- Salaire Brut : 240 330 dinars ;
- Diverses charges sociales et fiscales : 63 414 dinars ; et
- Un bonus annuel estimé à 121 554 dinars y compris les charges sociales et fiscales.

C-3 Votre conseil d'administration réuni le 23 Mai 2025 a nommé Madame Cyrine MEDDEB ABIDI en qualité de Directeur Général Adjoint, pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2025 est de 421 931 dinars répartis comme suit :

- Salaire Brut : 237 677 dinars
- Diverses charges sociales et fiscales : 62 700 dinars ; et
- Un bonus annuel estimé à 121 554 dinars y compris les charges sociales et fiscales.

C-4 Votre conseil d'administration réuni le 23 Mai 2025 a nommé Monsieur Mohamed Ali MEDDEB en sa qualité de Directeur Général Adjoint, pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

Votre conseil d'administration réuni le 02 mai 2014 a fixé sa rémunération comme suit :

- Une partie fixe sous forme d'un salaire mensuel net de 7 000 dinars.
- Une partie variable en fonction du niveau de réalisation des objectifs.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2025 est de 288 885 dinars répartis comme suit :

- Salaire Brut : 180 832 dinars ;
- Diverses charges sociales et fiscales : 47 402 dinars ; et
- Un bonus annuel estimé à 60 651 dinars y compris les charges sociales et fiscales.

C-5 Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de DELICE HOLDING SA, se détaillent comme suit :

- Les rémunérations brutes et avantages servis au Président du Conseil d'Administration par les filiales au titre de 2025 se détaillent comme suit :

Filiale	Salaires (en TND)	Primes de performance (en TND)
La Société Tunisienne des Industries Alimentaires	2 379 282	852 205
La Centrale Laitière du Cap-Bon	772 692	168 068
La Centrale Laitière du Nord	367 617	-
La Centrale Laitière de Sidi-Bouزيد	542 774	168 067
La Société des Boissons du Cap-Bon	663 778	168 067
La Compagnie Fromagère	324 216	-

- Les rémunérations brutes et avantages servis au Directeur Général, Mme Nadia Meddeb, par les filiales au titre de 2025 se détaillent comme suit :

Filiale	Salaires (en TND)	Primes de performance (en TND)
La Société Tunisienne des Industries Alimentaires	787 660	351 690
La Centrale Laitière du Nord	259 947	-

- Les rémunérations brutes et avantages servis à l'administrateur, Mr Ahmed Meddeb, par les filiales au titre de 2024 se détaillent comme suit :

Filiale	Salaires (en TND)	Primes de performance (en TND)
Société Délice des Eaux Minérales	190 065	96 152
La Société des Boissons du Cap-Bon	191 050	96 153
SOCOGENS	787 094	340 573

Par ailleurs, la Société Tunisienne des Industries Alimentaires a mis à la disposition du Président Conseil d'Administration une voiture de fonction, un quota carburant de 500 litres par mois et la prise en charge des frais téléphoniques.

- Des honoraires ont été servis à un administrateur par la filiale, la Centrale Laitière du Cap-Bon pour 816 384 dinars hors taxes.

En outre, ladite société a mis à sa disposition une voiture de fonction ainsi que la prise en charge des dépenses y afférentes.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 30 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

Société DATN
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

FINOR

Jaouhar Ben ZID

Fayçal DERBEL